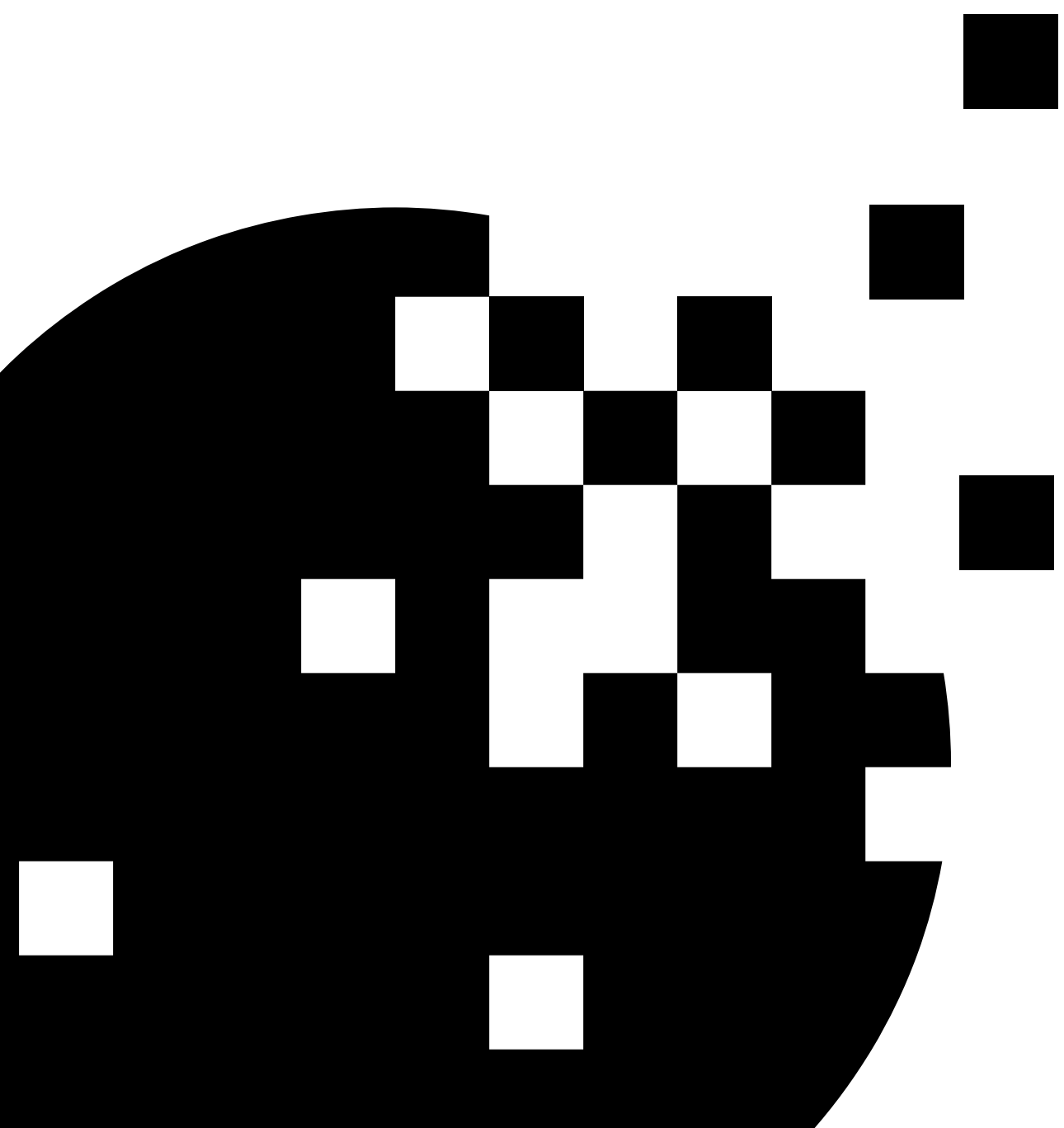




**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COÛT ENVIRONNEMENTAL

Charte graphique

MARS 2026

Sommaire

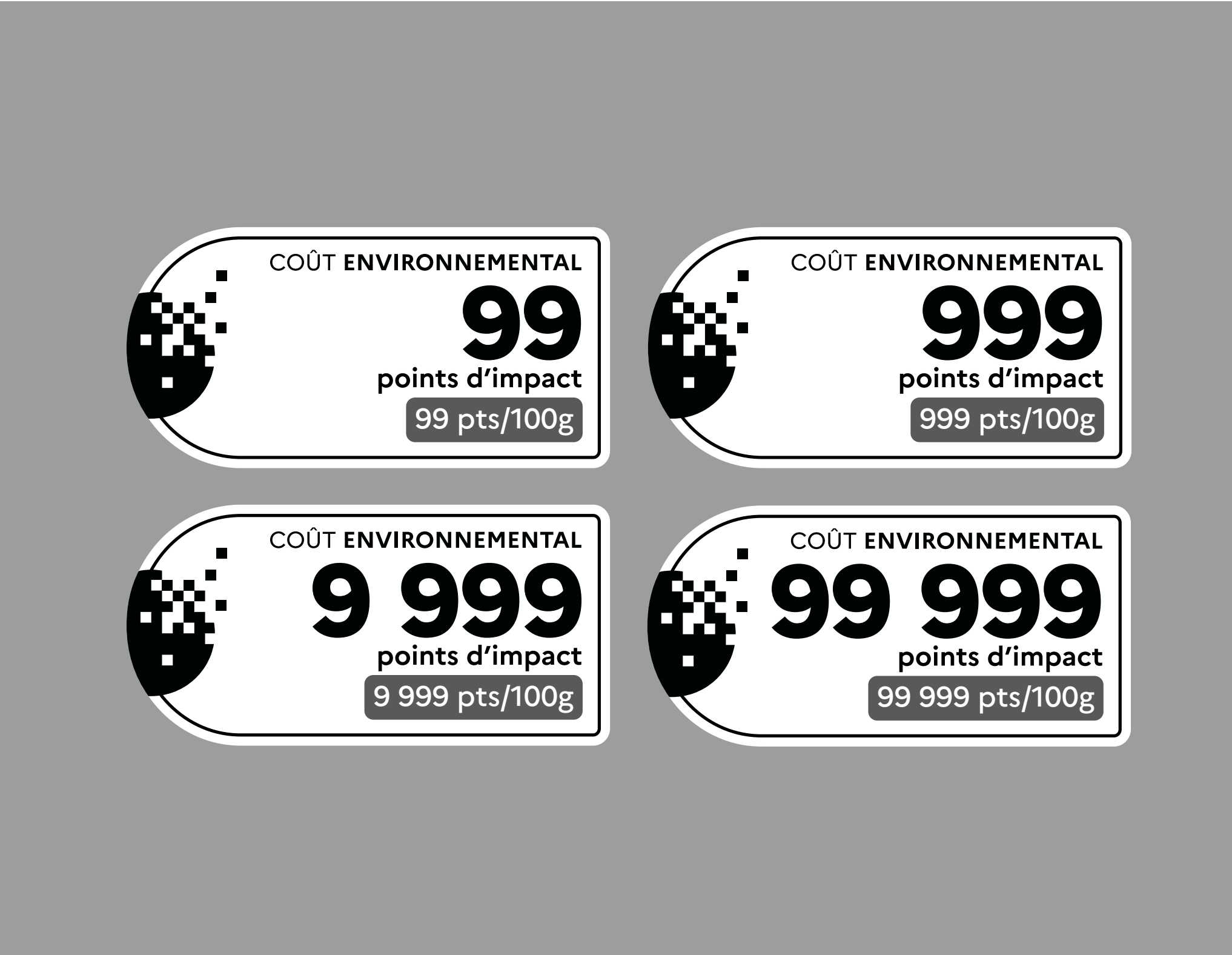
Introduction.....	p03
Construction du logo.....	p04
Précautions lors des modifications.....	p05
Couleurs	p06
Pour un usage imprimé	
Pour un usage numérique	
Typographies.....	p08
Périmètre de protection.....	p09
Rappel du cadre réglementaire et recommandations	p10
Taille du module.....	p11
Pour une utilisation imprimée	
Formats rectangulaires	
Formats circulaires	
Formats particuliers	
Formats circulaires et ovoïdes	
Format atypiques	
Produits multiples ou packs	
Pour une utilisation numérique	
Exemples d’applications	p20
Usage du logo dans les communications.....	p21

Usages interdits.....	p22
Boîte à outils.....	p23
Impression	
Numérique	
Contacts	p25

Introduction

Cette charte graphique a été élaborée pour décrire les conditions d'apposition de l'étiquette du coût environnemental sur les étiquettes et emballages de produits, dans les rayons, sur les supports de communication et en ligne. En particulier, la présente charte graphique est celle citée à l'article 8 de l'arrêté du 6 septembre 2025 relatif à la signalétique et à la méthodologie de calcul du coût environnemental des produits textiles d'habillement. Il existe une seule version (noire) de l'étiquette d'affichage du coût environnemental, fonctionnant pour des coûts de 2 à 5 chiffres*.

* Merci de nous contacter si vous êtes dans un cas particulier de coût inférieur à 10 et supérieur à 99999.



Construction du logo

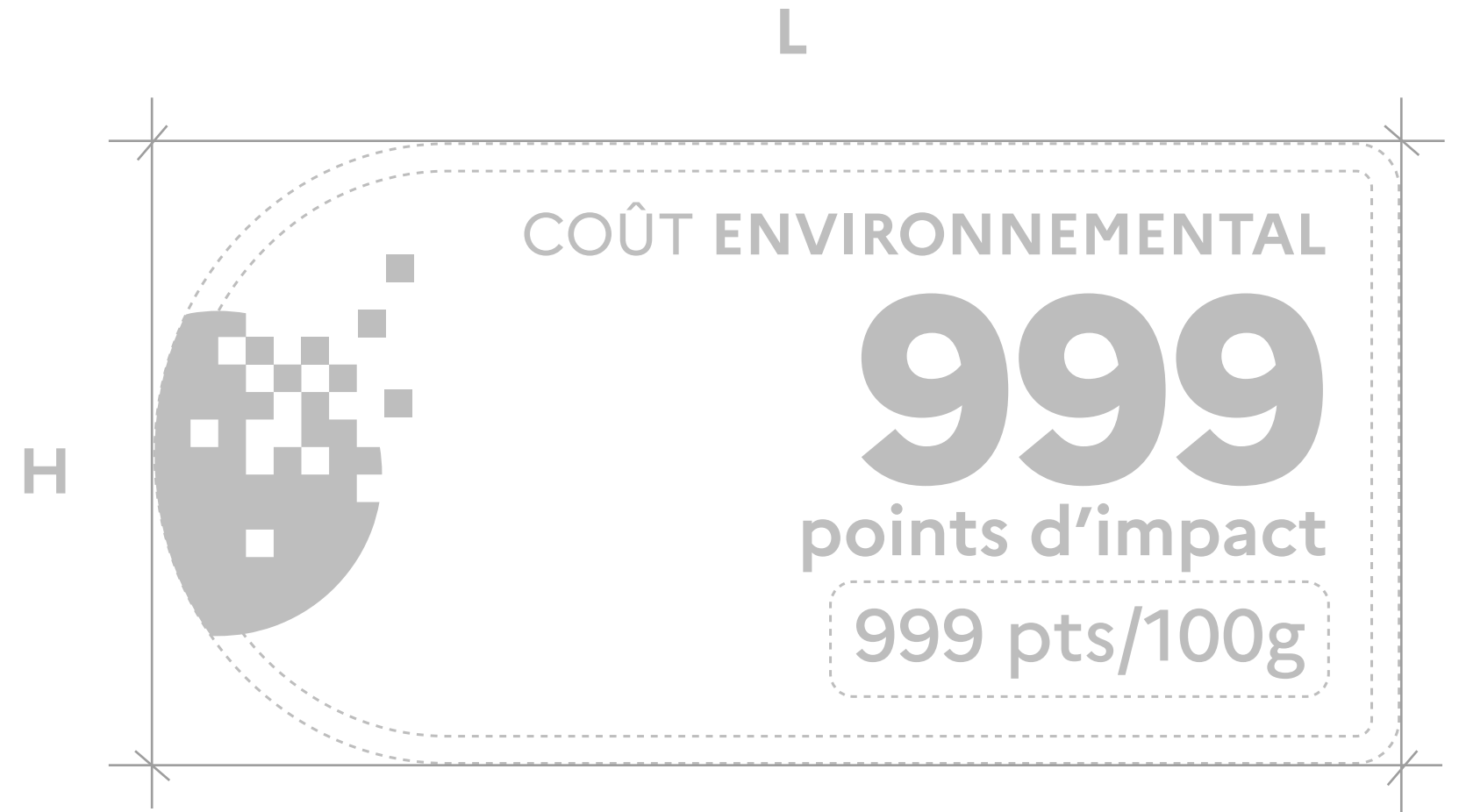
L'étiquette représente le coût environnemental du produit allant de 2 à 5 chiffres en valeur absolue (donc valeurs entre 10 et 99999).

Le module à apposer à un produit est déterminé par le score issu de l'algorithme prévu par le cahier des charges du règlement d'usage. Les étiquettes d'affichage du coût environnemental sont construites selon des côtes et des proportions immuables.

Ces proportions ne peuvent en aucun cas être modifiées, aucun élément ne peut être repositionné.

Il faut ouvrir les fichiers sources (logiciel vectoriel ou Figma) pour mettre à jour le coût produit et le coût aux 100g.

Vous devez mettre à la taille souhaitée de manière homothétique, sans déformation.



Précautions lors des modifications

Il faut ouvrir les fichiers (logiciel de dessin vectoriel, Figma...) pour mettre à jour votre «coût environnemental» produit et le «coût aux 100g».

Vous devez mettre à la taille souhaitée de manière proportionnelle (homothétique) et sans déformation ou modification de rayons d'arrondi, d'épaisseur de contour ou autres effets*.

Pour les application web nous conseillons d'utiliser le fichier source figma qui garantit un bon positionnement des textes non vectorisés.

Il faudra veiller à exporter le module dans le format désiré dans une résolution et un format suffisants pour une bonne qualité de lecture.

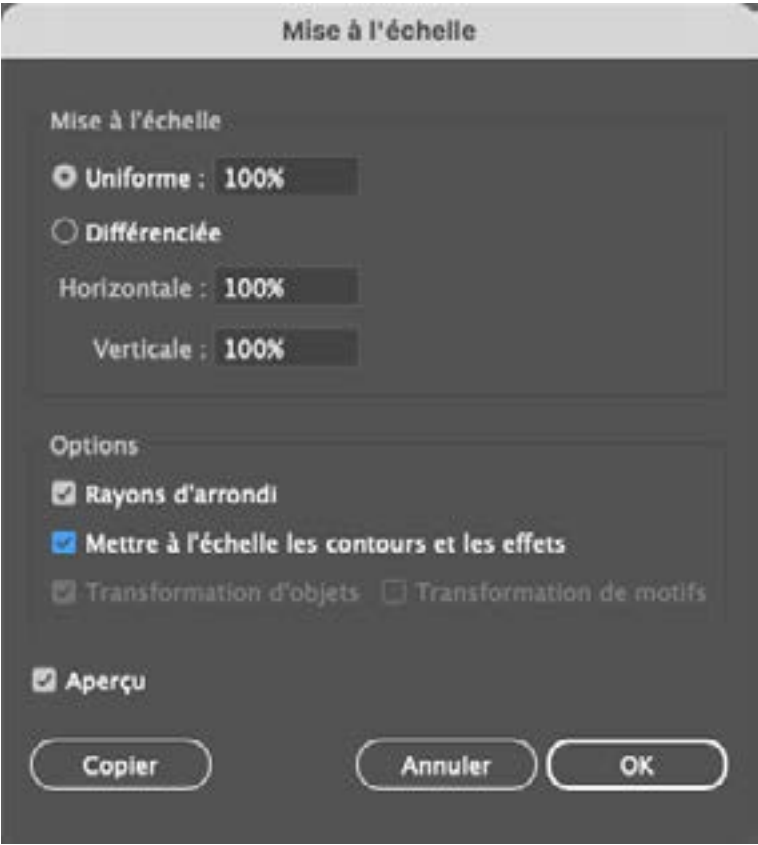


Fig.2 Panneau de transformation à l'échelle Illustrator

**Afin d'éviter des modifications non autorisées, nous conseillons de faire une mise à l'échelle. Ci-contre, dans le logiciel Illustrator, via le menu «objet/transformation/ mise à l'échelle, en cochant les options «Rayons d'arrondi»» et «mettre à l'échelle les contours et les effets». (fig. 2)*

Couleurs

Pour un usage imprimé

Le logo de l’affichage du coût environnemental est conçu en monochrome avec un aplat de soutien blanc afin de garantir sa visibilité sur tout type de supports.

Aucune variante n’est autorisée.

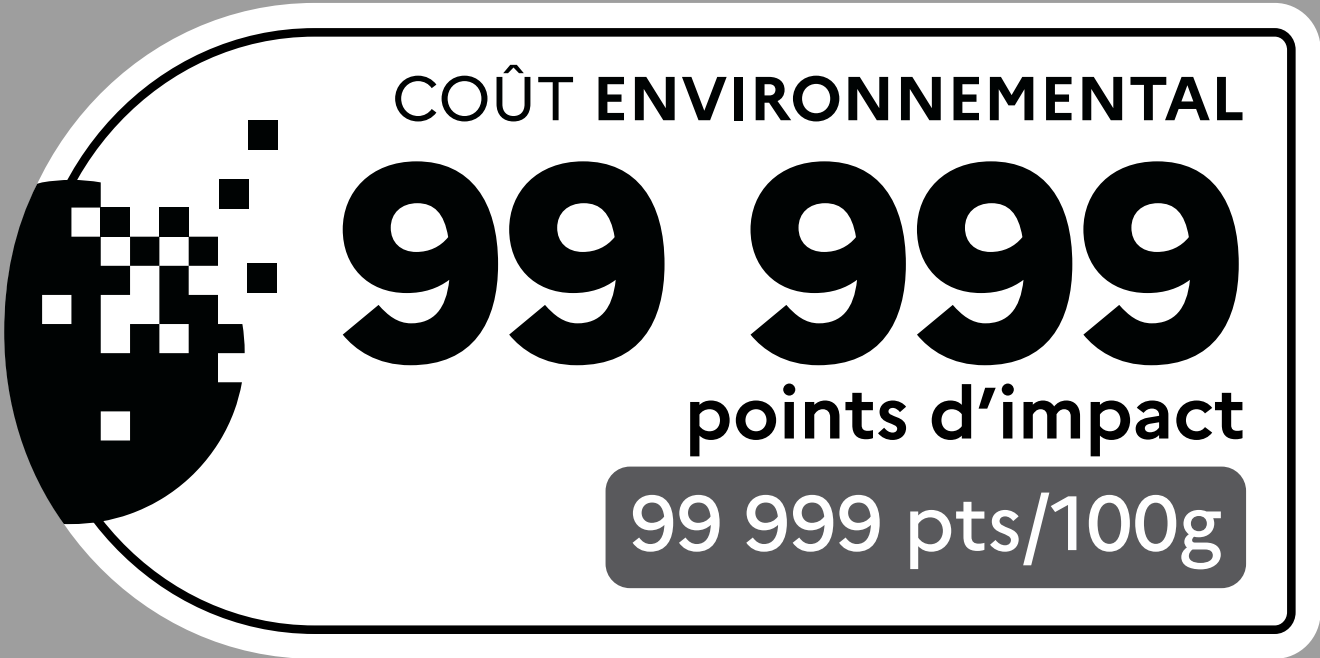
Module Noir

Les proportions des encres de base à utiliser sont les suivantes :

C	M	J	N	PANTONE
81	61	50	100	Black C

Cartouche du coût aux 100g

C	M	J	N	PANTONE
60	50	45	40	445 C



Couleurs

Pour un usage numérique

Le logo de l’affichage du coût environnemental est conçu en monochrome avec un aplat de soutien blanc afin de garantir sa visibilité sur tout type de supports.

Aucune variante n’est autorisée.

Module Noir

La valeur hexadécimale à utiliser est la suivante :

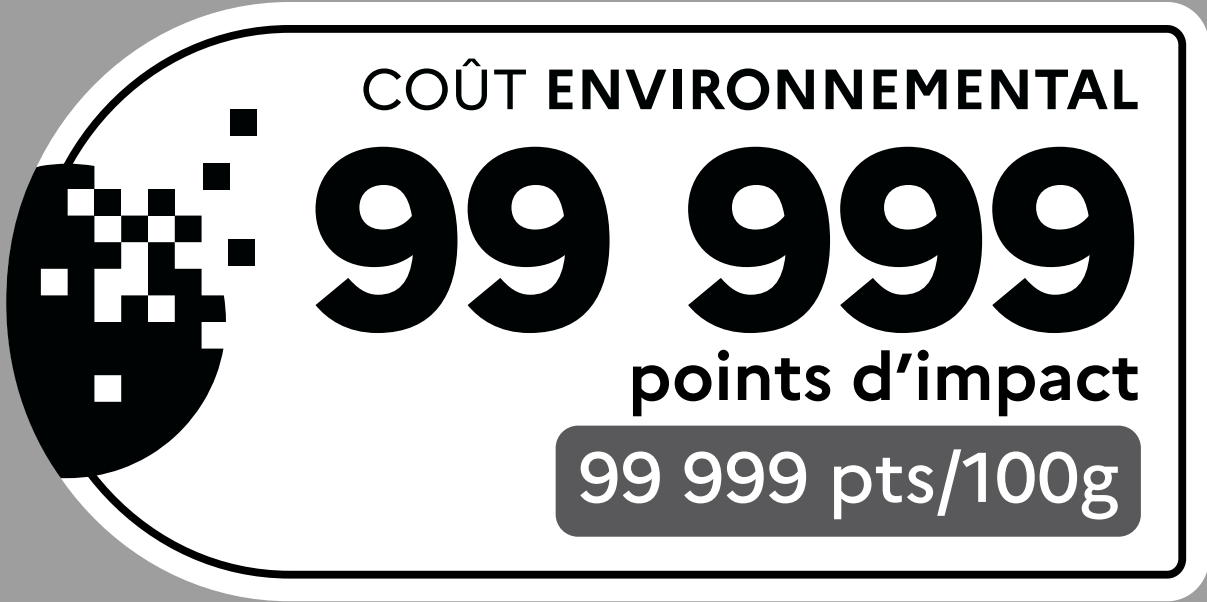
Hexadécimal

#000000

Cartouche du coût aux 100g

Hexadécimal

#595959



Typographies

Textes modifiables

Toutes les typographies présentes sur le module de coût environnemental respectent la charte graphique de l'État Français et ne sont pas modifiables.

Il s'agit de la typographie **Marianne** (à [télécharger ici](#))

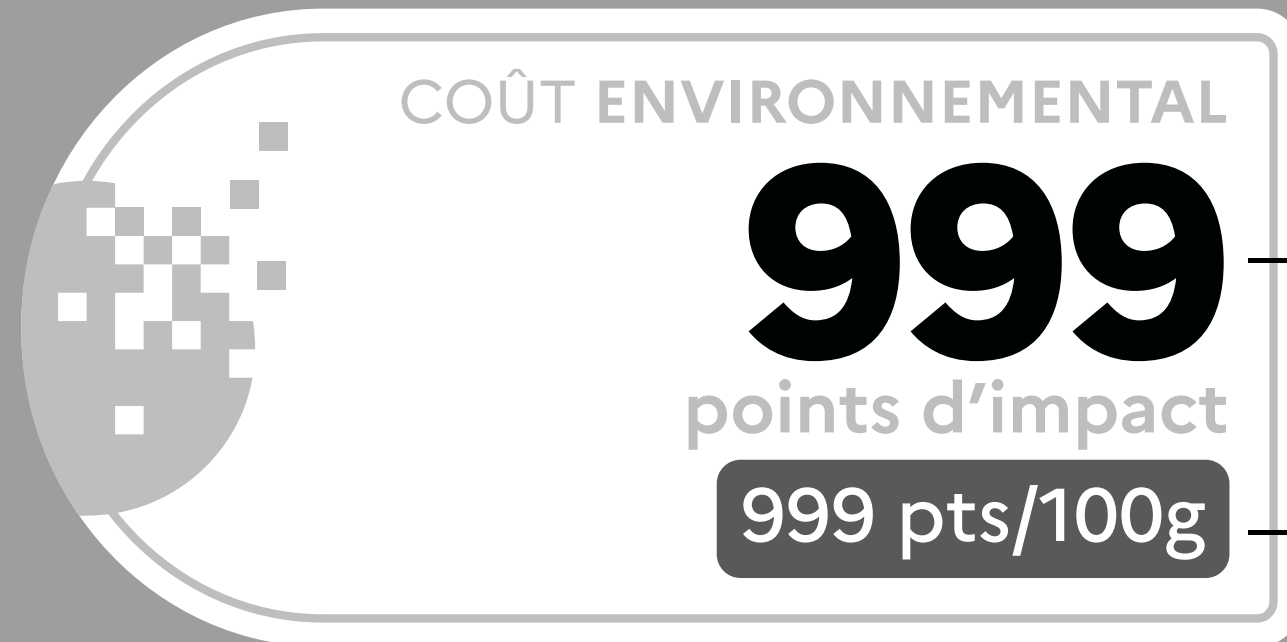
Les textes non modifiables sont vectorisés dans les fichiers fournis.

Les seuls textes modifiables sont :

- le score (Marianne Extra Bld)
- le coût aux 100g (Marianne Medium)

Pour ceux-ci aucune modification de taille, de couleur, de crénage, de casse, d'interligne n'est autorisée.

Lorsque le module est mis à l'échelle, les textes doivent l'être proportionnellement (homothétie).

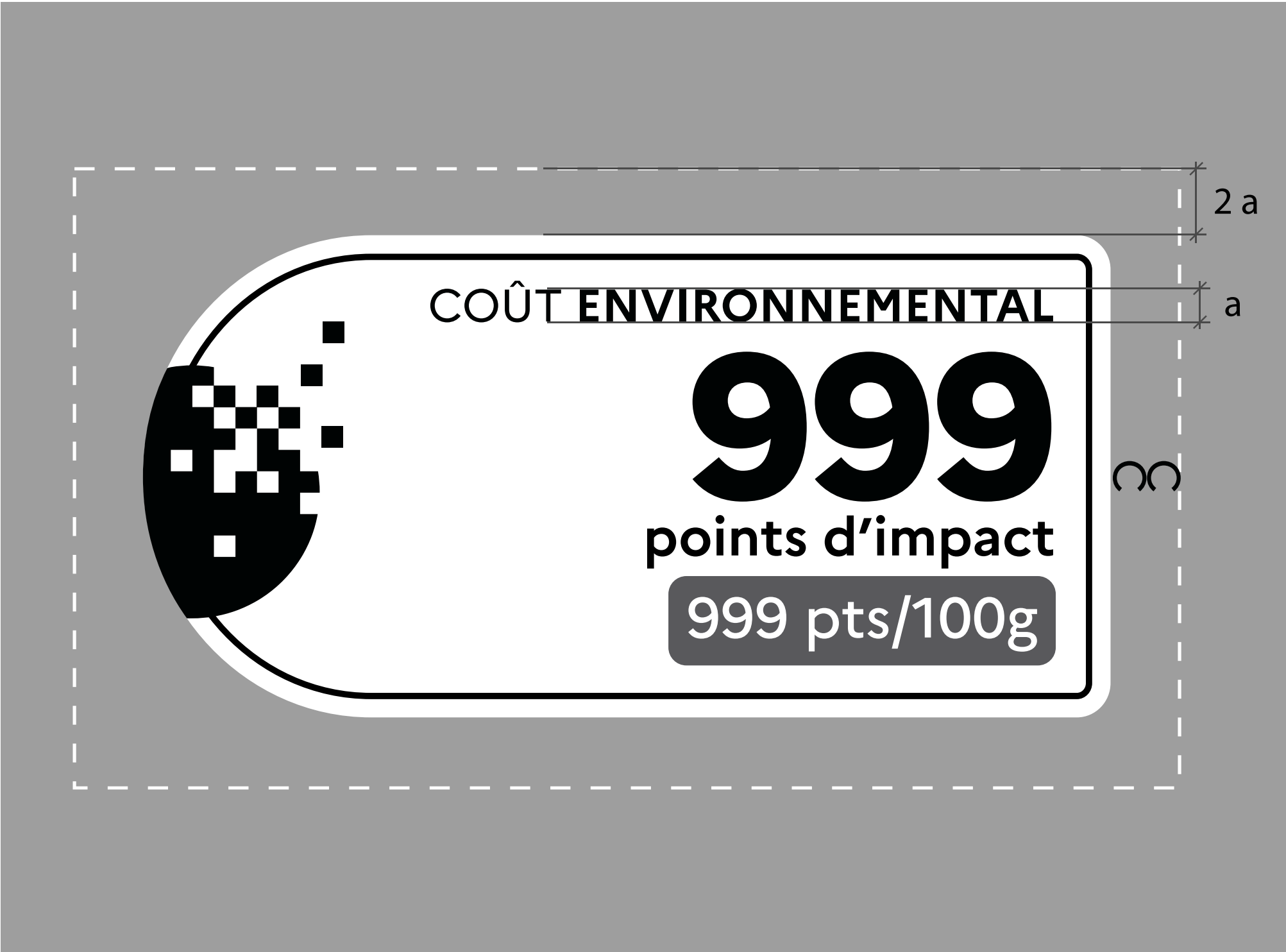


Marianne Extra Bold

Marianne Medium

Périmètre de protection

Afin de conserver un maximum de lisibilité au module, un périmètre de protection a été déterminé dans lequel aucun texte ne peut venir « polluer » le module.
Ce périmètre est un rectangle invisible qui contourne le module et dont la largeur extérieure au module correspond à 2 fois la hauteur du mot «ENVIRONNEMENTAL».



Rappel du cadre réglementaire et recommandations

Pour les textiles d'habillement, conformément à l'article 8 de l'arrêté du 6 septembre 2025 relatif à la signalétique et à la méthodologie de calcul du coût environnemental des produits textiles d'habillement, les règles suivantes s'appliquent :

→ dans le cas où le coût environnemental est présenté en rayon physique ou en ligne, la taille de cette représentation graphique est au moins équivalente à la taille de police des chiffres du prix en rayon.

→ dans le cas où le coût environnemental est apposé, par voie de marquage ou d'étiquetage, sur une unité de produit ou sur son emballage, la taille de cette représentation graphique doit être visible et lisible.

Quel que soit le support, physique ou dématérialisé, utilisé, la taille de cette représentation graphique est au moins équivalente à celle de tout autre score agrégé d'impact environnemental faisant l'objet d'une communication volontaire sur une même référence de produit. Pour tous les autres produits, il est recommandé d'appliquer les mêmes règles.

Voir aussi les exemples d'application page 20.

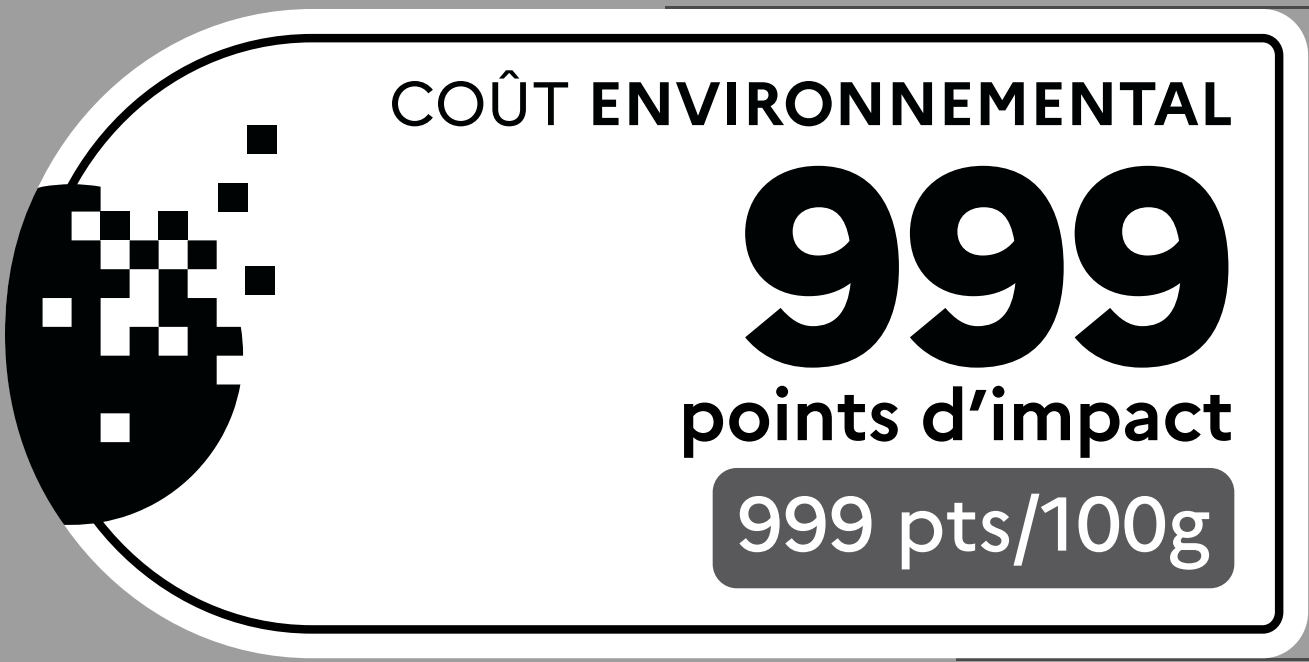
Taille du module

Pour une utilisation imprimée

Taille minimale autorisée	d = 10 mm
Taille maximale autorisée	d = 50 mm

La taille du module en print se calcule en tenant compte des dimensions de base de l'étiquette ou du facing de l'emballage (produits multiples ou packs) du produit et du type de format sur lequel il doit s'appliquer.

Sur les très petits ou très grands formats, utilisez les tailles autorisées ci-dessus.



Calcul de la taille du module

Formats rectangulaires (print)

Calcul de la taille du module :

Largeur du support (mm) + Hauteur du support (mm) / 12

Exemples de calcul intégrant les limites de hauteur :

Pour un support de 160 mm x 110 mm :

$(160+110)/12= 22,5$ mm

→ La hauteur du module sera de 22,5 mm

Pour un support de 500 mm x 300 mm :

$(500+300)/12= 66,66$ mm

→ Comme 66,66 mm dépasse la limite maximale de 50 mm, la hauteur du module sera ajustée à 50 mm.

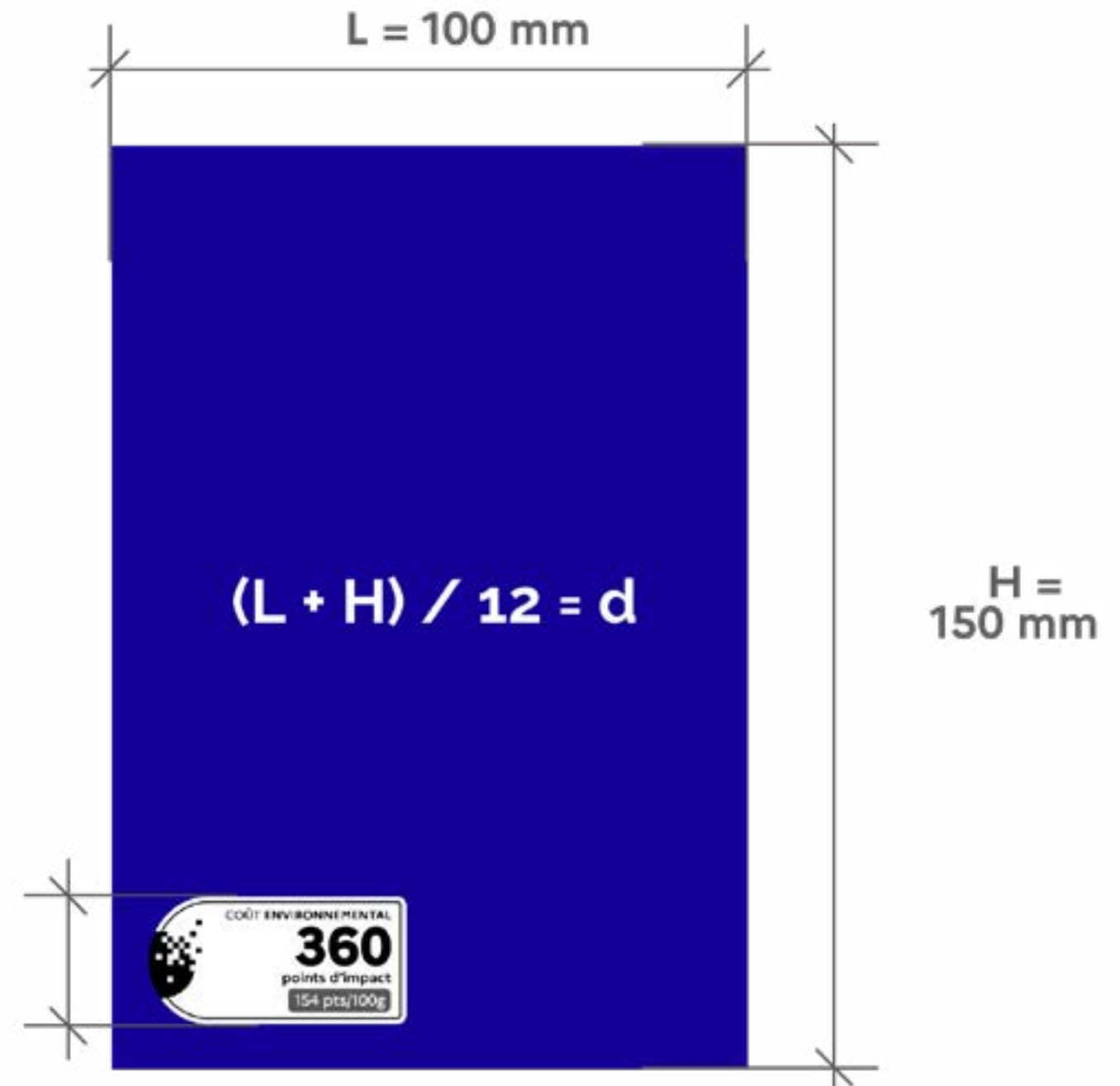
Pour un support de 65 mm x 45 mm :

$(65+45)/12= 9,16$ mm

→ Comme 9,16 mm est inférieur à la taille minimale de 10 mm, la hauteur du module sera ajustée à 10 mm.

Le module s'intègre toujours dans le sens de lecture du contenu principal.

d = 20.83
(arrondi à 21)



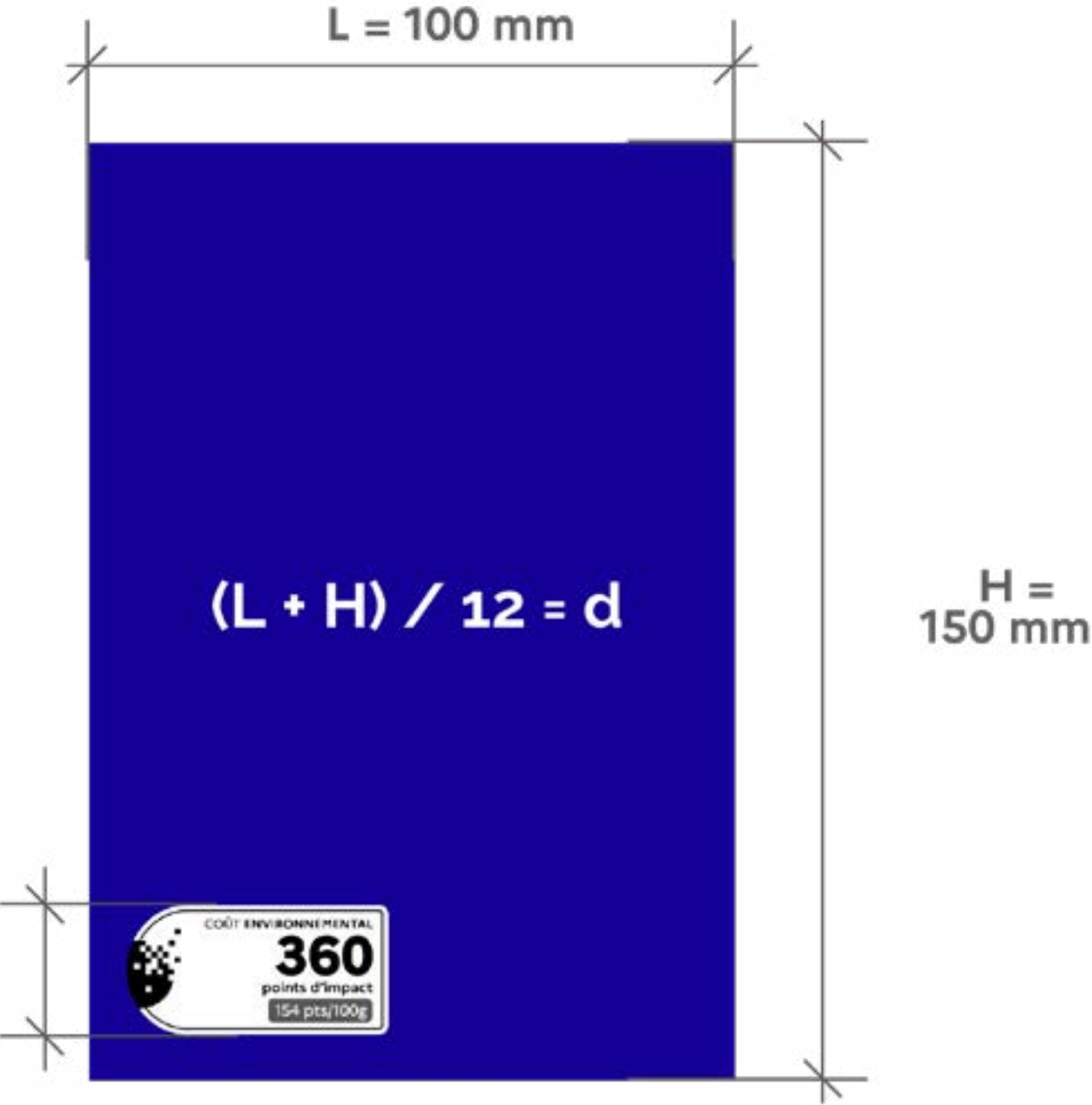
Calcul de la taille du module

Formats rectangulaires (print)

Format papier	Largeur support (mm)	Hauteur support (mm)	d (mm)
A0	841	1189	50.0
A1	594	841	50.0
A2	420	594	50.0
A3	297	420	50.0
A4	210	297	42.25
A5	148	210	29.83
A6	105	148	21.08
A7	74	105	14.92
A8	52	74	10.5
A9	37	52	10.0
A10	26	37	10.0

Exemples de mise en application de la règle de calcul avec des formats standards.

d = 20.83
(arrondi a 21)

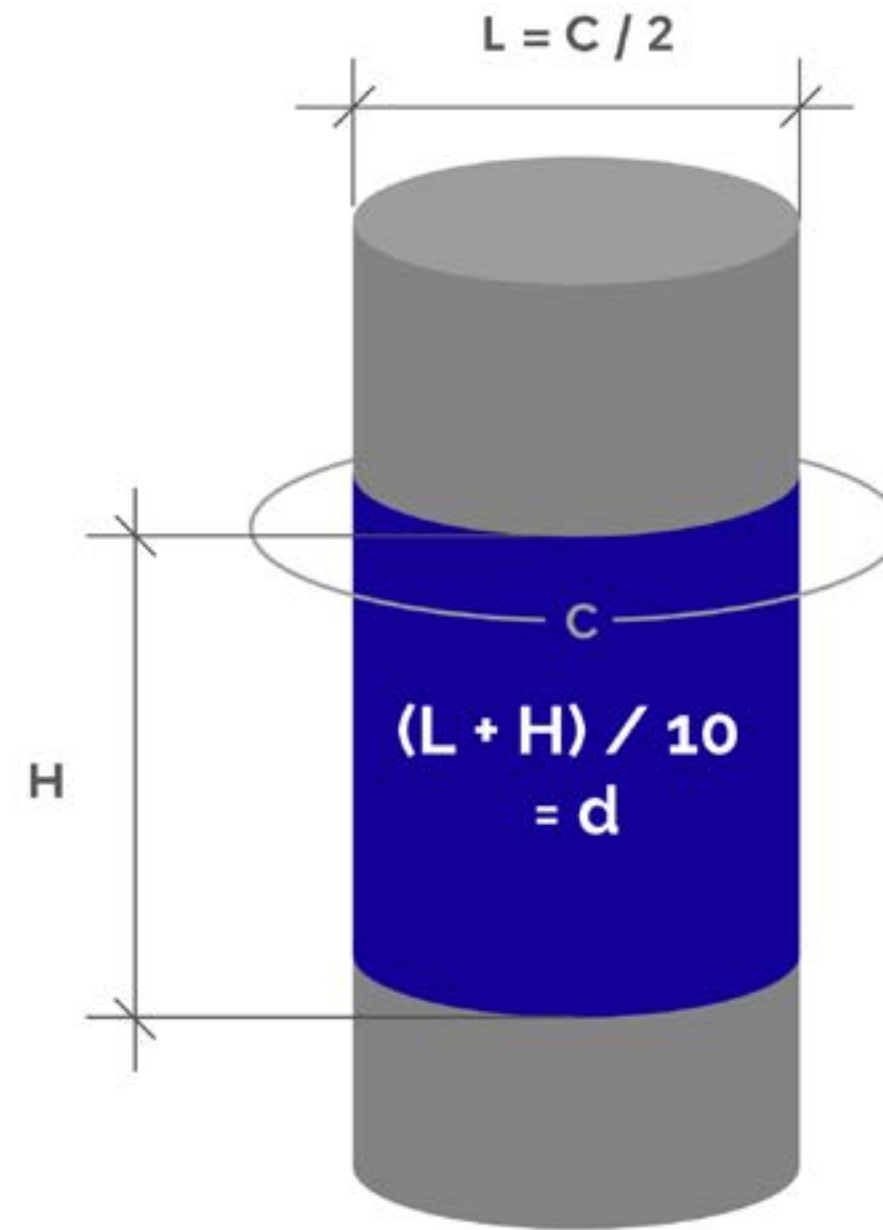


Calcul de la taille du module

Formats circulaires

Sur les emballages circulaires ou ovales, le principe de calcul est le même. C'est le dénominateur appliqué à ce calcul qui change.

Le dénominateur passe à 13.

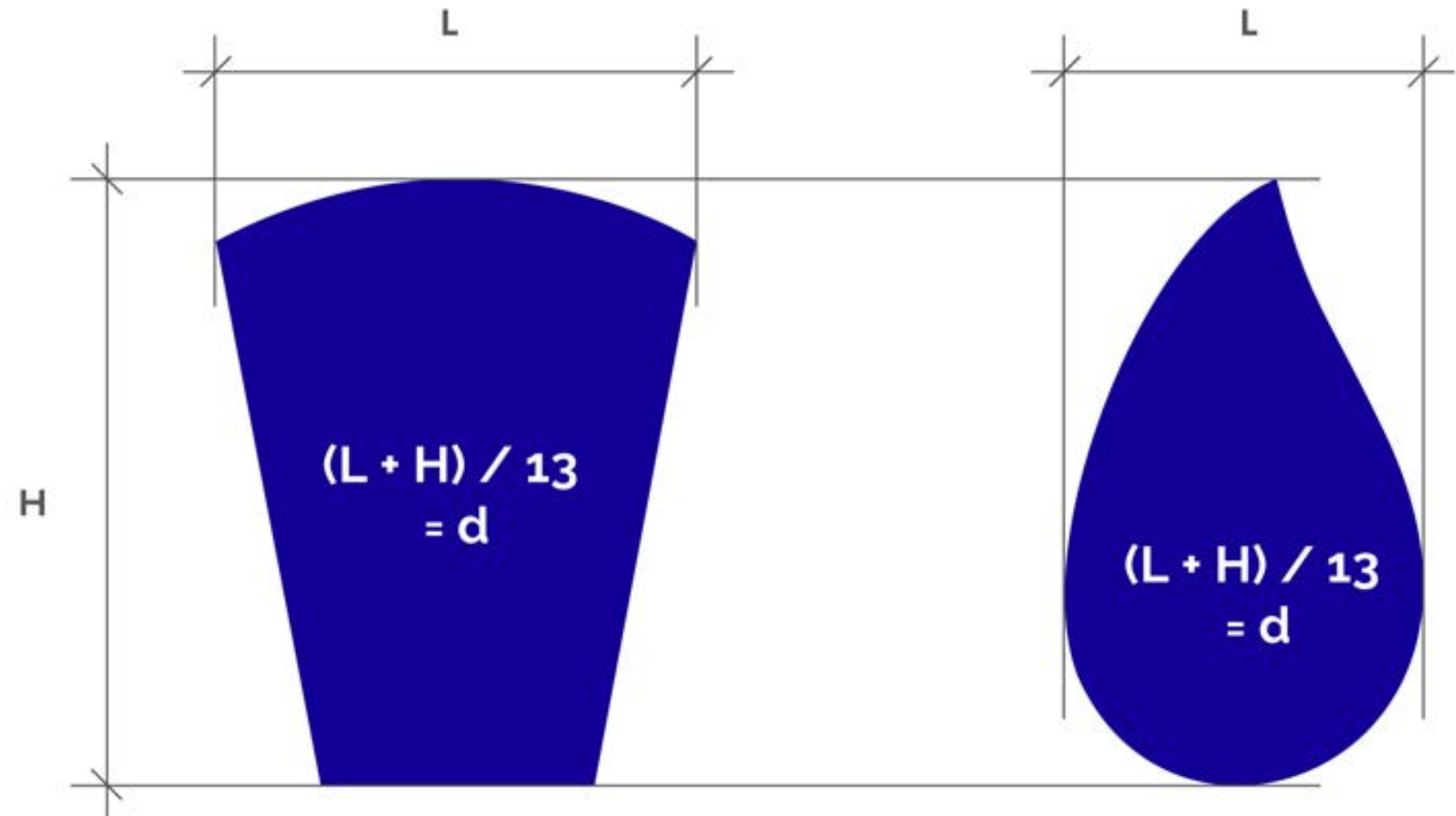


Calcul de la taille du module

Formats particuliers

Sur les supports de formes irrégulières ou trapézoïdales, le principe de calcul reste le même. C'est le dénominateur appliqué à ce calcul qui change.

Le dénominateur passe à 13.



Calcul de la taille du module

Formats cylindriques et ovoïdes

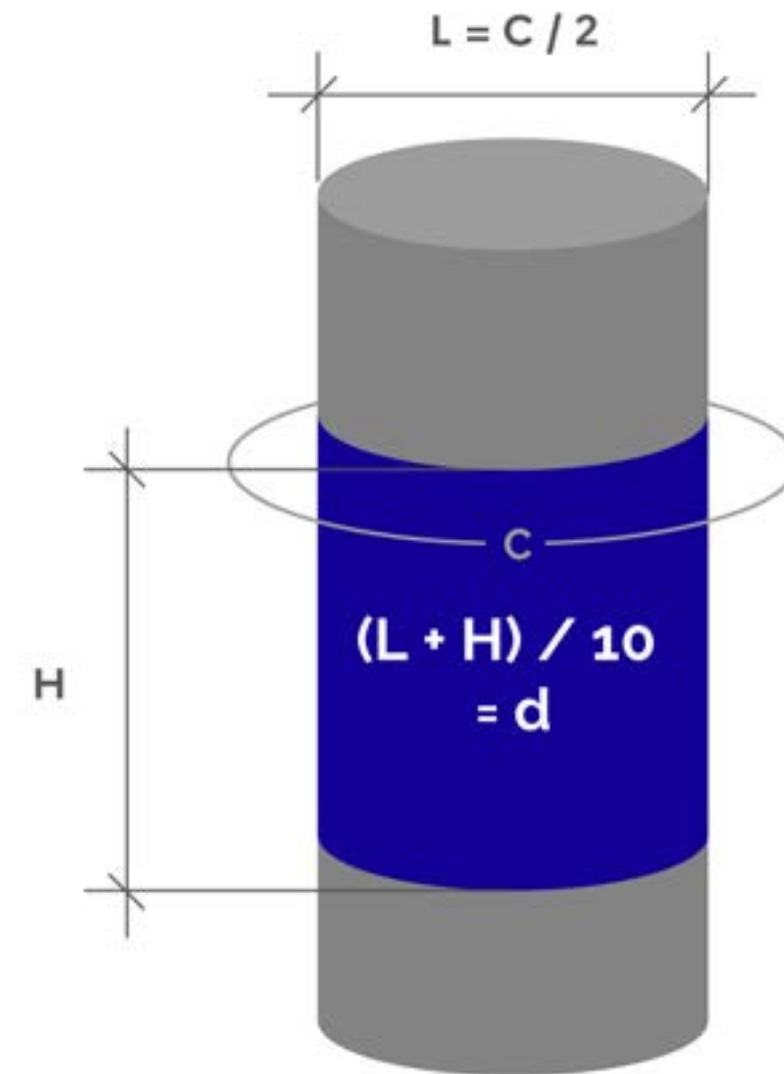
Sur les supports cylindriques ou ovoïdes, L est définie à partir du périmètre C du volume.

Le calcul de «d» s'établit ensuite selon la méthode précédemment exposée.

La hauteur H ne prend pas en compte la totalité de la hauteur du volume.

Cela concerne les volumes imprimés sur leur totalité (sleevers par exemple).

Lorsque le facing se réduit à une étiquette collée sur un volume cylindrique, c'est la hauteur de l'étiquette qui est prise en compte dans le calcul.

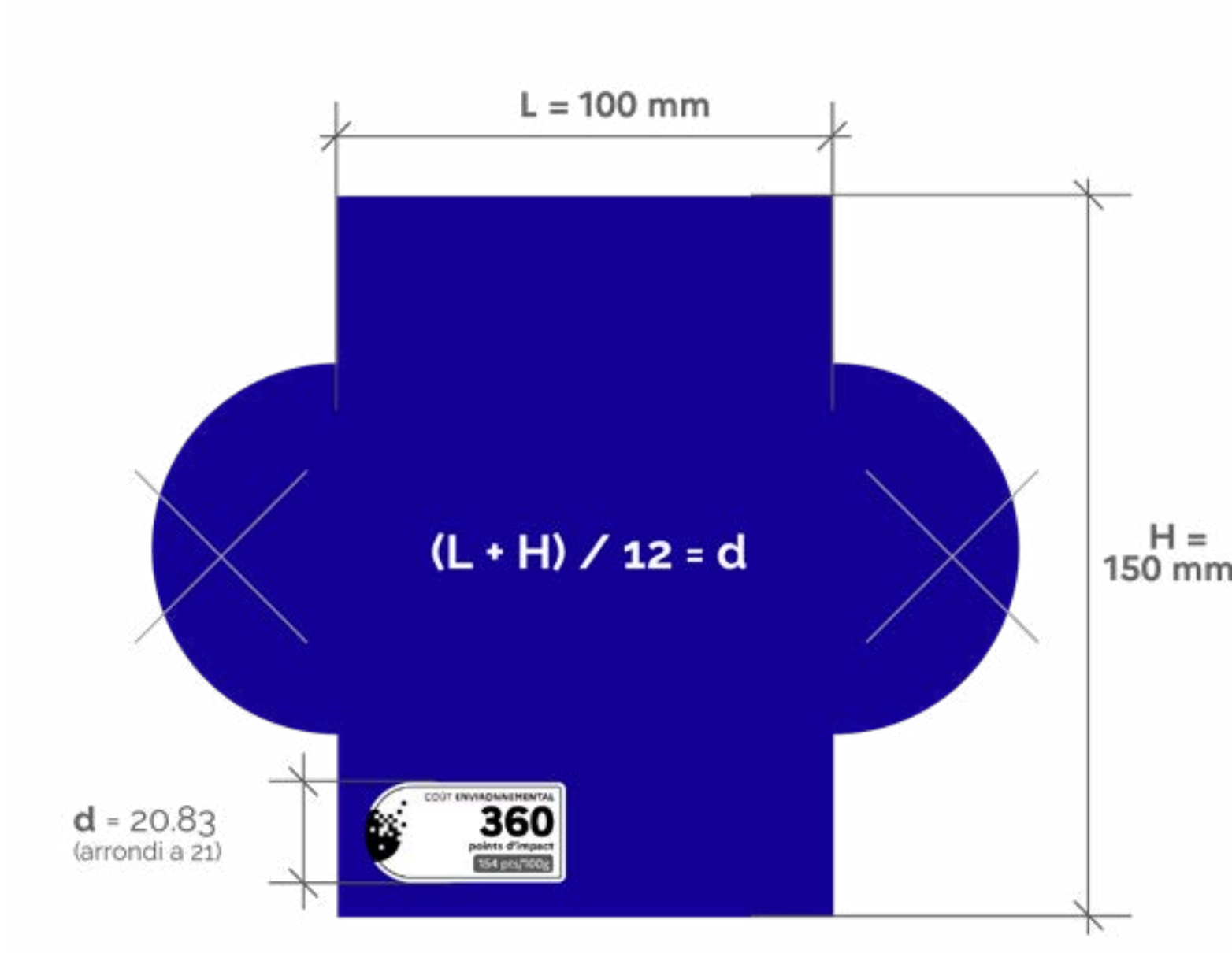


Calcul de la taille du module

Formats atypiques

Sur les supports aux formats atypiques, on ne tient pas compte des formes extérieures au rectangle fictif central du support.

Le calcul de «d» s’établit ensuite selon la méthode précédemment exposée.

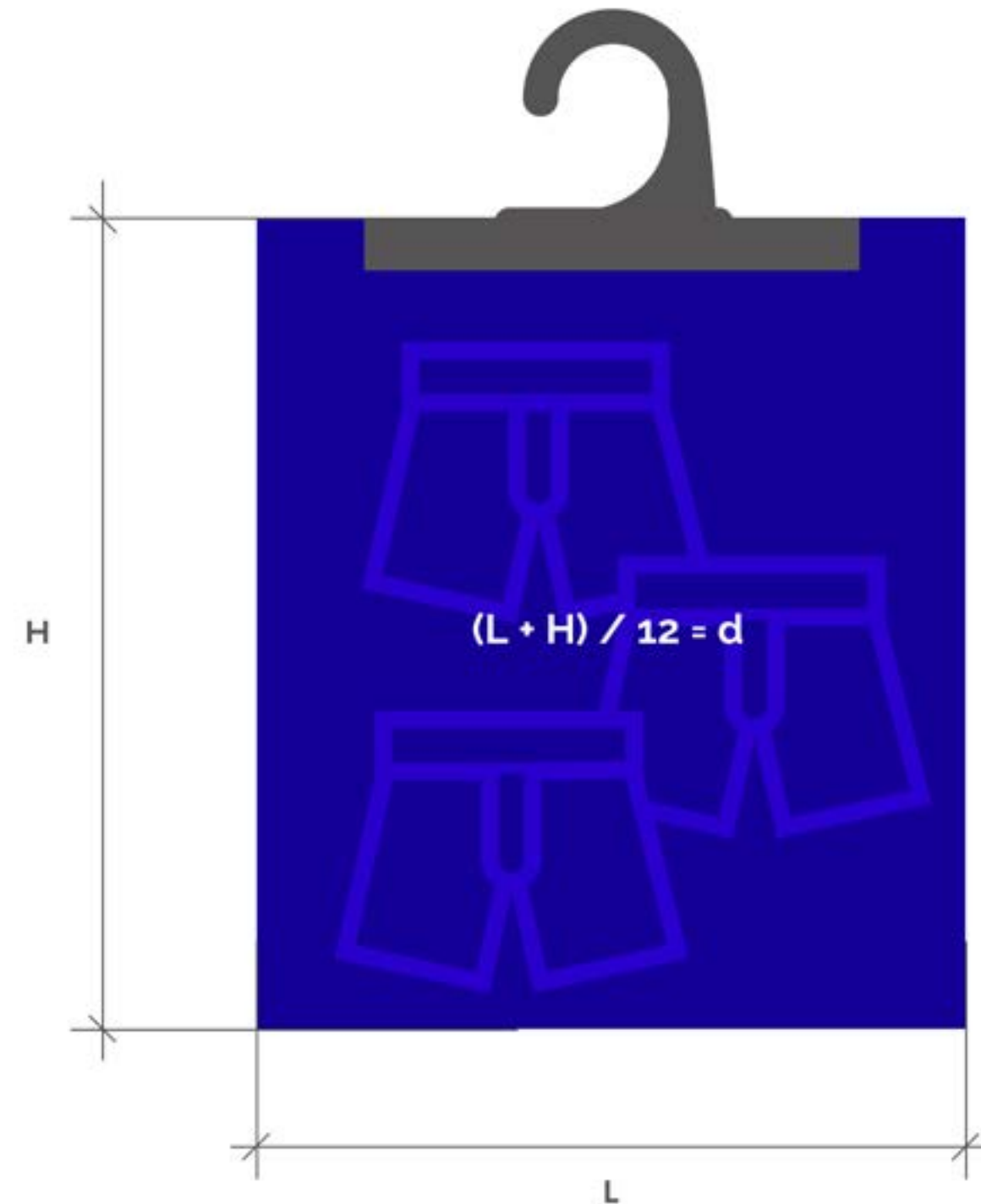


Calcul de la taille du module

Produits multiples ou lots

Sur les conditionnements regroupant plusieurs produits en une unité de vente, sur-emballés par un sleeve ou une pochette plastique (lots de t-shirts par exemple), ou un cluster en carton, sont prises en compte la hauteur et la largeur de l'ensemble du sur-emballage.

Le calcul «d» s'établit ensuite selon la méthode précédemment exposée.

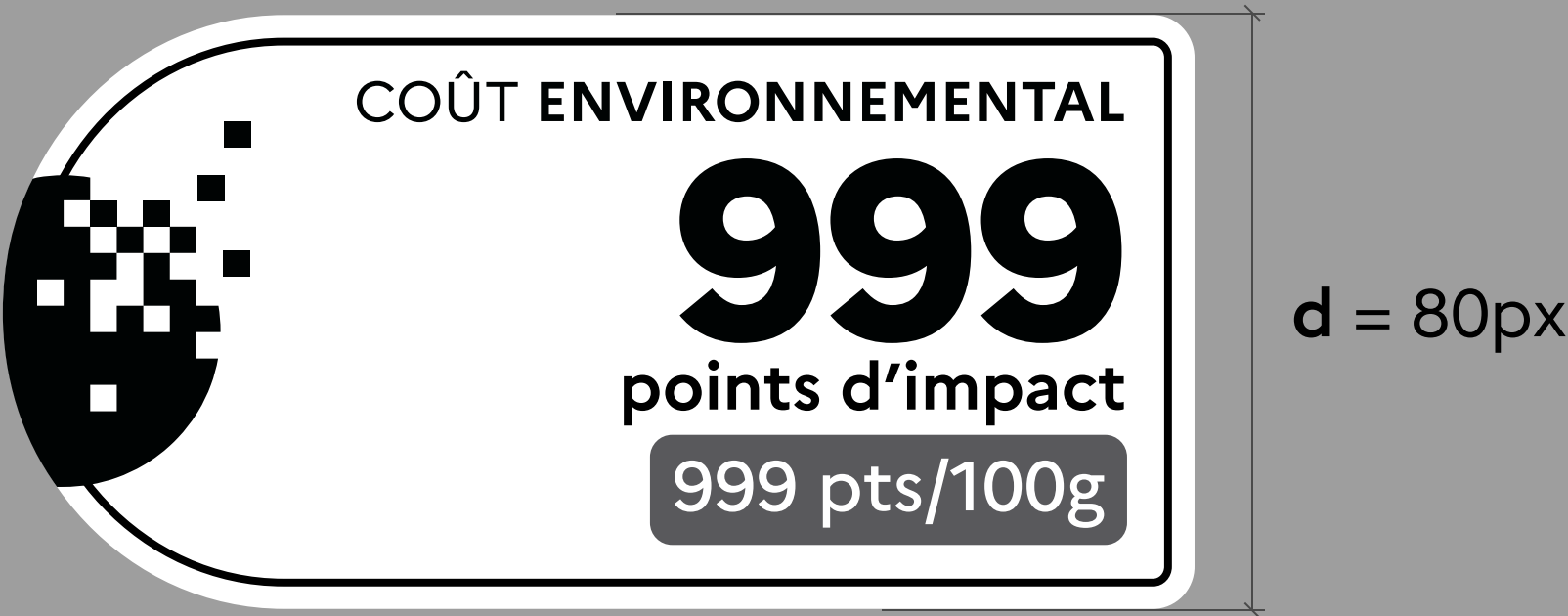


Taille du module

Pour une utilisation numérique

La taille du module pour une utilisation digitale est fixe.
Sur desktop comme sur application mobile la hauteur «d»
du module est de 80px.

Si vous utilisez le format svg, pensez à vectoriser les
typographies, après mise à jour du coût principal et aux 100g
avant l’export du fichier.



Exemples d'applications

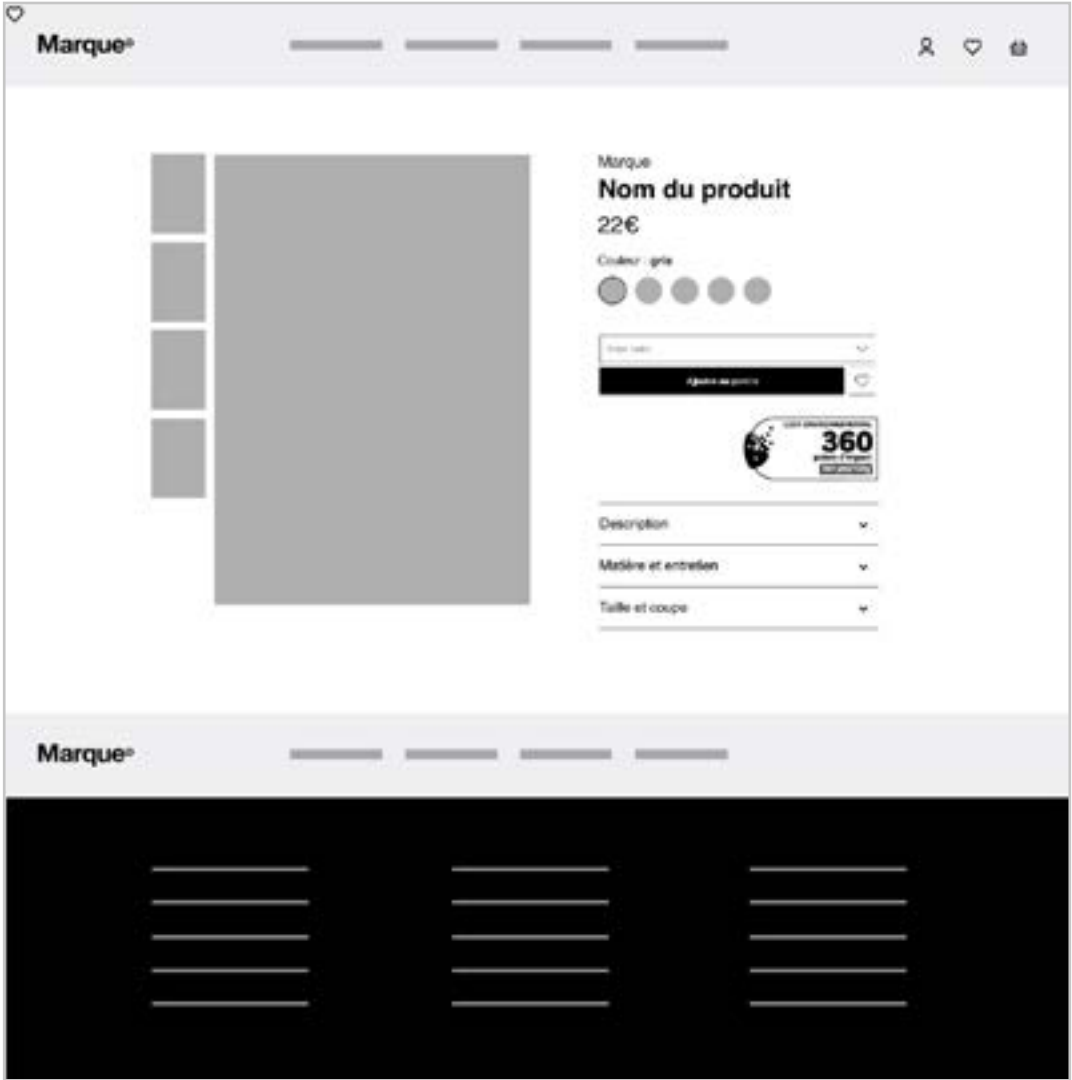


Exemple sur une étiquette de 85x54 mm où le module fait 11,5 mm de haut

❖ Médias partiellement générés par une IA et vérifiés par un·e agent·e



Exemple sur un lot de boxers de 150x240 mm où le module fait 32,5 mm de haut



Exemple sur un site de vente en ligne avec le module à 80px de haut

Usage du logo

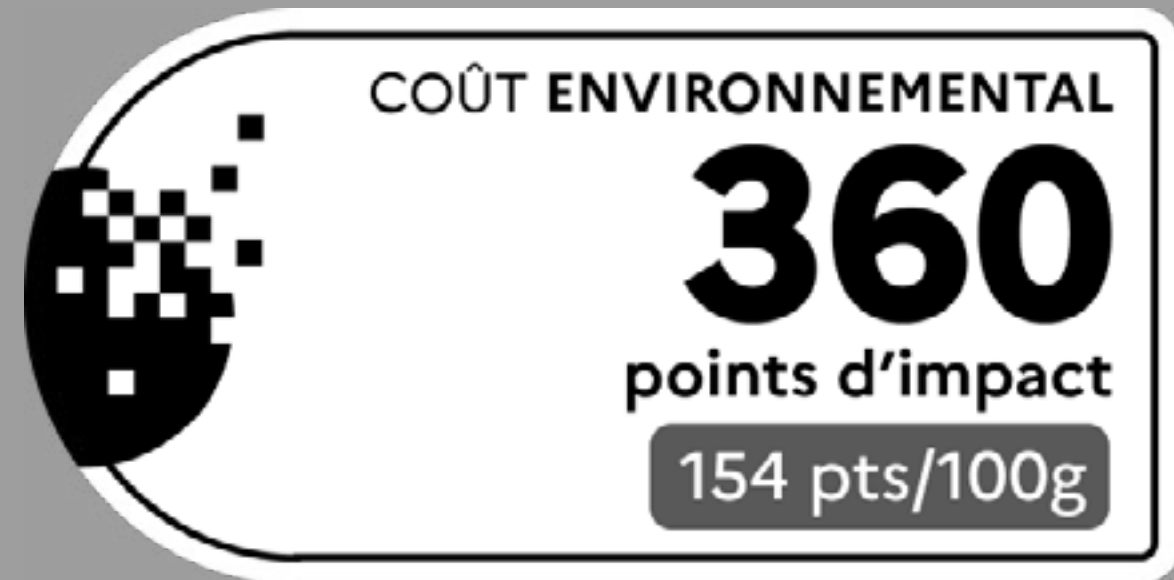
Pour les communications

La version «neutre» de l’affichage du coût environnemental est celle à utiliser dans les communications non liées à un produit particulier.

Comme les autres modules, elle est construite selon des cotes et des proportions immuables.

Ces proportions ne peuvent en aucun cas être modifiées.

Pour l’utiliser, il suffit de copier-coller le module, disponible dans la boîte à outils au format souhaité (svg, png ou pdf).

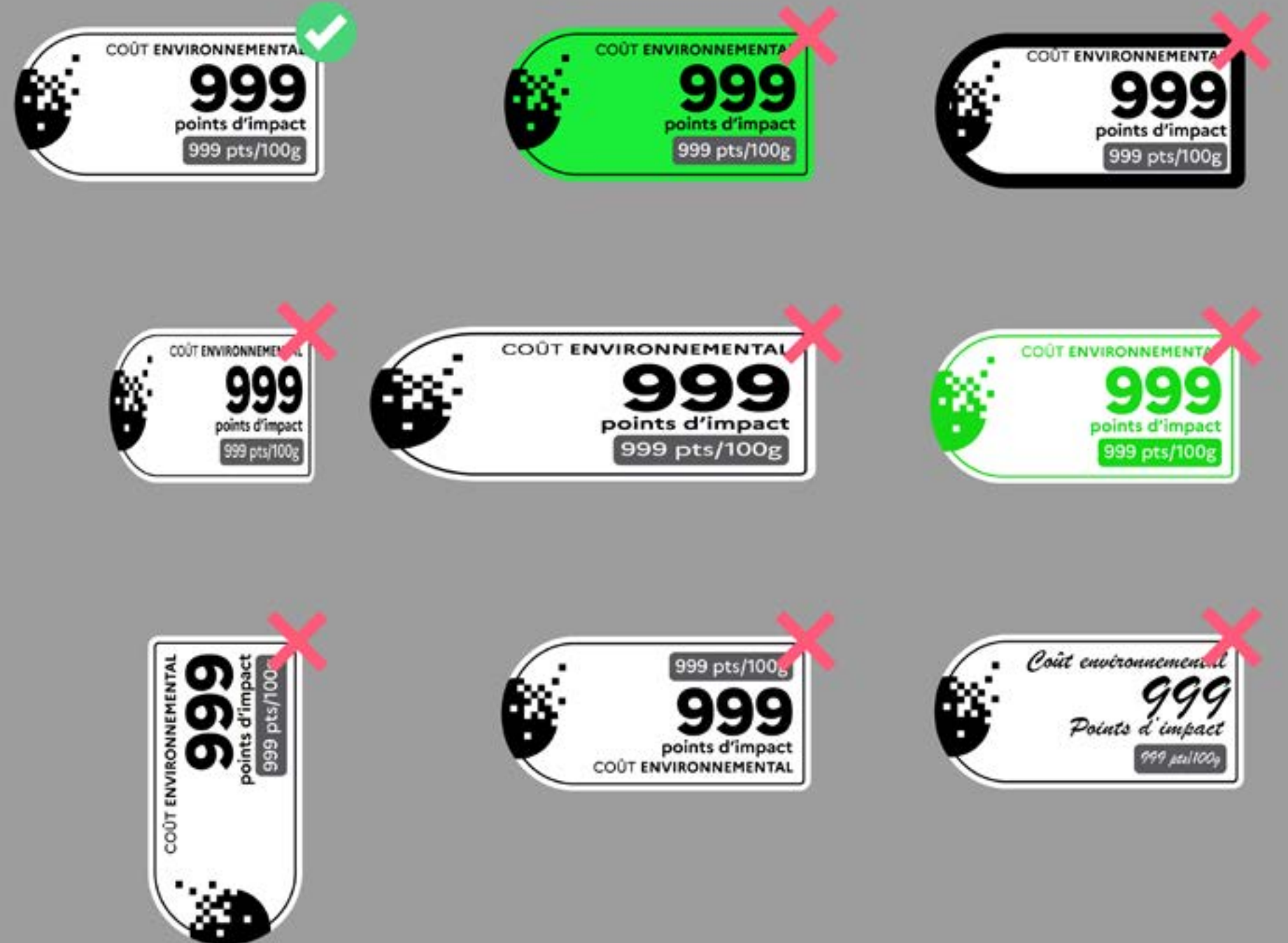


Usages interdits

Quelques exemples de non-respect de la charte :

- déformer, étirer le module
- modifier les couleurs de fond ou de ses composants
- déplacer, supprimer ou séparer des éléments
- modifier les typographies
- modifier le sens de lecture de tout ou partie
- modifier les arrondis de contour ou l'épaisseur du filet

Le plus simple pour éviter toute erreur est de puiser dans la boîte à outils, de copier-coller celui qui correspond à ses contraintes (impression ou web) et, pour le print, de le redimensionner homothétiquement selon le format du support (voir règles de calcul).



Boîte à outils

Pour l'impression

Dans le dossier intitulé «Boîte à outils » joint à cette charte, vous trouverez les fichiers nécessaires à l'utilisation correcte du logo de l'affichage du coût environnemental en print :

- Module noir en ai

Dans tous les cas, les modules sont accompagnés de leur périmètre de protection sous la forme d'un rectangle sans fond et sans couleur.

NB : il vous est demandé de veiller à toujours changer d'échelle en respectant l'homothétie des proportions de base des modules.

Boîte à outils

Numérique

Dans le dossier intitulé «Boîte à outils » joint à cette charte, vous trouverez les fichiers nécessaires à l'utilisation correcte du logo de l'affichage du coût environnemental pour une utilisation numérique :

- Module noir en svg
- Module noir en ai
- Le figma natif

NB : Les modules fournis pour l'utilisation numérique sont déjà à la bonne dimension, il est donc inutile et interdit de les redimensionner



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact

Camille MARTIN

camille.martin@developpement-durable.gouv.fr

T. 07 65 15 90 98